

Informations de base	
<p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure 2016/0230(COD) codécision) Règlement</p>	Procédure terminée
<p>Cadre d'action pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030: prise en compte des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre résultant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie</p> <p>Modification Règlement (EU) No 525/2013 2011/0372(COD) Modification Décision No 529/2013/EU 2012/0042(COD) Modification 2021/0201(COD)</p> <p>Sujet</p> <p>3.10.11 Politique forestière 3.10.14.04 Gel et conversion des terres 3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile 3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone 3.70.18 Mesures et accords internationales et régionales pour la protection de l'environnement</p> <p>Priorités législatives Déclaration commune 2018-19 Déclaration commune 2017</p>	